

République Française

Département du Finistère



Mairie de LAMPAUL-GUIMILIAU

COMMUNE DE LAMPAUL- GUIMILIAU

Règlement de consultation

Rénovation de la voirie

Mairie

6, place du Villers

B.P.11

29400 LAMPAUL-GUIMILIAU

Tel : 02.98.68.76.67 Fax : 02.98.68.64.82

accueil@mairie-lampaul-guimiliau.fr

**Date limite de réception des plis
08 juin 2018 à 17h30**

ARTICLE 1er – POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de LAMPAUL-GUIMILIAU

6, place du Villers

B.P.11

29400 – LAMPAUL-GUIMILIAU

Tél. : 02.98.68.76.67

Fax : 02.98.68.64.32

accueil@mairie-lampaul-guimiliau.fr

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Le contenu de la prestation :

La présente consultation a pour objet la rénovation de différents secteurs de voirie situés sur la commune (Cf. Liste des secteurs en annexe).

1.2. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période prenant effet au 1^{er} août 2018 et prenant fin au 31 décembre 2018.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La forme du marché revêt le caractère d'un marché de travaux.

Il sera demandé aux candidats, préalablement à la remise des offres, d'effectuer une visite obligatoire sur le terrain. Pour cela, les candidats sont invités à prendre rendez-vous auprès de la mairie avec M. Léon CAROFF, adjoint au Maire en charge des travaux.

ARTICLE 4 – LE MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement choisi par la collectivité est le mandat administratif sur production de factures. Ils seront payés dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

ARTICLE 5 – LE DOSSIER DE CONSULTATION

5.1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Règlement de Consultation (R.C.)
- Liste des secteurs à rénover

5.2. Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible à l'adresse suivante : Mairie de Lampaul-Guimiliau ; 6 place du Villers ; 29400 Lampaul-Guimiliau.

Un envoi dématérialisé peut être fait sur demande à l'adresse mail suivante : accueil@mairie-lampaul-guimiliau.fr

Il peut être également téléchargé librement sur le site Internet de la Mairie de Lampaul – Guimiliau.

ARTICLE 6- CRITÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES

Le choix du prestataire est de la compétence de la Mairie de Lampaul-Guimiliau. Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La sélection se fera sur la base des critères suivants :

- Prix : 70% (le prix sera jugé sur le montant T.T.C. du marché)
- Technique : 30 % (qualité, précision, complétude des offres).

ARTICLE 7 – PRESENTATION DES OFFRES

Pour être complets, les dossiers de candidature devront comporter un devis détaillé de la prestation.

ARTICLE 8- DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS

Le délai de validité des propositions est de 90 jours mois à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 9 – MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être présentées sous pli cacheté avec la mention « ne pas ouvrir » et libellées à l'adresse de la Mairie de LAMPAUL-GUIMILIAU ; 6 Place de Villers ; B.P.11 ; 29400 LAMPAUL-GUIMILIAU avant le 08 juin 2018 à 17h30.

Les offres pourront également être envoyées de manière dématérialisée et avant le 08 juin 2018 à 17h30 via la plateforme MEGALIS.